AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20231107-166_2023-BF en date du 17/11/2023 ; REFERENCE ACTE : 166_2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 novembre 2023 à 18h00 à Buis-les-Baronnies

Le Conseil communautaire, convoqué le 31 octobre 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies

Secrétaire de séance : Madame Patricia GIELLY

Nombre de conseillers titulaires en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 68

Etaient présents : 52 (dont 6 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Eric LYOBARD - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Didier ROUSSELLE - Isabelle TEISSEYRE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Marie-Thérèse CHAUVET (suppléante) - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Christelle RUYSSCHAERT - Marie-Noëlle ARMAND (suppléante) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Gérard NELH (suppléant)

Etaient absents ou excusés: 35

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - Christian THIRIOT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Alain MONGE - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Gérard PEZ - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 16

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - José FERNANDES a donné pouvoir à Jean-Louis NICOLAS - Philippe CAHN a donné pouvoir à Claude BAS - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Monique BALDUCHI a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Christian CORNILLAC a donné pouvoir à Jean-Michel LAGET - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Pierre COMBES - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Aurélie LOUPIAS a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Jacques MONPEYSSEN - Christian TEULADE a donné pouvoir à Christian CARRERE - Alain LABROT - a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Pascale ROCHAS

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20231107-166_2023-BF en date du 17/11/2023 ; REFERENCE ACTE : 166_2023

Adm. Générale - Finances & Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur: Nadia MACIPE

Finances

166-2023 Budget Principal – Décision modificative n°4

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1612-11;

Vu la délibération n°063-2023 du 6 avril 2023 portant adoption du budget primitif 2023 du Budget principal;

Vu la délibération n°097-2023 du 30 mai 2023 portant adoption de la décision modificative n°1 du Budget principal ;

Vu la délibération n°136-2023 du 11 juillet 2023 portant adoption de la décision modificative n°2 du Budget principal ;

 ${\bf Vu}$ la délibération n°151-2023 du 12 septembre 2023 portant adoption de la décision modificative n°3 du Budget Principal ;

Considérant l'évolution des besoins des services et la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires relatifs aux opérations d'ordre ;

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter les ajustements budgétaires suivants :

Synthèse des crédits à inscrire :

FONCTIONNEMENT									
	DEPENSES		RECETTES						
Nature	Libellé	Montant	Nature	Libellé	Montant				
		CHAPI	TRE 65						
6541	Admission en non-valeur	+9 832,00							
		СНАРІ	TRE 011		·				
611	Contrat de prestation de service	-9 832,00							
		CHAPI	TRE 023						
023	Virement à la section d'investissement	+8 300,00							
TOTAL DEPENSES		+ 8 300,00	T	OTAL RECETTES	0,00				

INVESTISSEMENT									
DEPENSES			RECETTES						
Nature	Libellé	Montant	Nature	Libellé	Montant				
CHAPITRE 021									
			021	Virement de la section de fonctionnement	+ 8 300,00				
CHAPITRE 16									
1641	Emprunt – remboursement en capital	+ 8 300,00							
TOTAL DEPENSES 8 300		8 300,00	•	TOTAL RECETTES	8 300,00				

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR: 68
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

D'APPROUVER la décision modificative n°4 du Budget principal résumée dans les tableaux ci-dessus ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 17/11/2023

Mise en ligne le : 21/11/2023

Le Président

Thierry DAYRE